



## Compte rendu du CSA FS n° 4 du 30 novembre 2023

### Présents pour la parité administrative :

MR GIROUDET, MR MARGEAULT, MME VOLPATO, MME ROMBAULT

L'ensemble des assistants de prévention

MR CASTILLO

MME LOIACONO

MR PAPAVOINE

MME SALIGNY

MME DURIN

Docteur LESAGE

### Présents pour la parité syndicale :

Pour Solidaires Finances Publiques : Nicole, Valérie et Nicolas

F.O, CGT et CFDT.

Lecture de la liminaire intersyndicale par Fabrice Tavernier concernant uniquement les modifications demandées dans le cadre de la présentation du Règlement intérieur du CSA et de la formation spécialisée.

L'ensemble des éléments seront publiés sur l'intranet local.

Les demandes de modification sont remontées à Bercy.

MR Giroudet indique qu'il a peu de marge de manœuvre pour modifier le règlement intérieur du CSA et de la formation spécialisée.

Pour Solidaires le règlement intérieur proposé limite fortement le dialogue social ainsi que les droits des organisations syndicales.

MME ROMBAULT confirme que les marges de manœuvre sont faibles mais estime que dans tous les cas, En Seine Maritime il y a de l'écoute et de la bienveillance au bénéfice des agents.

Des groupes de travail qui ne remplacent pas les instances sont organisés régulièrement avec les O.S.

Un GT sur les violences sexistes et sexuelles sera mis en place en 2024 en Seine-Maritime .

Pour information la troisième tranche de la cité administrative devrait être livrée à la rentrée 2024 et le dernier service qui intégrera la cité rénovée sera le Centre de Contact de Rouen entre octobre et décembre 2024

Concernant le registre santé et sécurité au travail :

**Solidaires** demande pourquoi les fiches de RH3B (pourtant disponibles sur Alizée) ne sont pas strictement appliquées lors des épisodes de chaleur.

Monsieur Margeault indique que la température n'a pas dépassé les 31 °C au cours de l'été 2023, et qu'en matière de ventilation, Bouygues répond à ses obligations.

La DRFIP 76 a reçu l'autorisation d'élargir l'ouverture des fenêtres pour l'été 2024 sous sa responsabilité.

Mme Durin indique que le système de ventilation double flux permet de ne pas avoir besoin d'ouvrir les fenêtres même en période de forte chaleur.

Pourtant : **La ventilation naturelle sera assurée par le vent ou par l'écart de température entre l'extérieur et l'intérieur.** Le Code du travail impose que les dispositifs de commande de ces ouvrants (les poignées de portes ou de fenêtre, par exemple) soient accessibles aux occupants des locaux.

Selon l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) au-delà de 30 degrés pour une activité de bureau et 28 degrés pour un travail physique la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés. Aucune indication de température maximale au-delà de laquelle il est dangereux ou interdit de travailler n'est donnée dans le code du travail. Cependant, certaines dispositions relatives aux ambiances particulières de travail répondent au souci d'assurer des conditions de travail adaptées en cas de fortes chaleurs. Ainsi :

- dans les locaux fermés, l'employeur est tenu de renouveler l'air des locaux de travail en évitant les élévations exagérées de températures (art R 4222-1 du code du travail)
- dans les locaux fermés, le renouvellement de l'air doit avoir lieu soit par ventilation mécanique, soit par ventilation naturelle permanente (article R4222-4 du code du travail) ;
- l'employeur doit en outre mettre à disposition des salariés de l'eau potable et fraîche pour la boisson (article 4225-2 et suivants du code du travail).

Solidaires demande à la Direction de mettre le lien vers le RSST en 1ère page de Ulysse 76.

Concernant la présence des cafards au Centre de Contact de Rouen, Solidaires demande l'avis de l'inspecteur santé et sécurité au travail, il indique n'avoir eu l'information que récemment et ne sait pas. Solidaires trouve scandaleux que les acteurs de prévention ne soient pas informés rapidement de ce type de situation qui peut avoir un impact sur la santé physique et mentale des agents.

Une demande de prise en charge des frais de nettoyage au domicile est restée sans réponse de la part de l'administration.

La CGT demande ce qu'il en est au niveau de la copropriété, la réponse reste très floue, il ne semble pas y avoir de cafards dans les autres étages ????

Un ordinateur qui a été contaminé a été détruit.

Comme l'Ulysse national, rénové depuis quelques jours, les Ulysse locaux seront rénovés au printemps 2024.

Intervention de F.O sur la situation des huissiers en Seine-Maritime qui indique qu'ils n'ont pas été associés dans le cadre de la nouvelle organisation et qu'ils ont une sensation de déclassement.

Monsieur GirouDET précise qu'une réunion a été organisée, et que la lettre de mission envoyée sans concertation était maladroite. Une note fondatrice est sortie sur ce que vont faire les Huissiers. Nouvelle configuration du recouvrement forcé connue depuis 8 mois et mise en place dans tout le département. ( SMA, PRS....)

Révolution très importante avec la mise en place d'une GRGP (gouvernance RGP). La doctrine d'emploi des huissiers est modifiée de manière profonde, le débat est clos.

**Monsieur GirouDET indique par deux fois, que les agents en mission sont en balades, c'est scandaleux d'utiliser ce type de propos pour un DRFIP !!!!!**

Deux visites de services dans le cadre de la FS seront réalisées avant la fin de l'année avec les acteurs de prévention :

Le PNCD à Dieppe,

Le site de NEUFCHATEL.

Les dates proposées le 14 ou 21 décembre 2023.

Dans le cadre du budget des bureaux assis debout vont être commandés avec la validation de la médecine de prévention. Ces bureaux ne sont pas liés à une préconisation médicale.

Solidaires est Ok car on est dans le cadre de la prévention primaire.

Travaux au SGC Harfleur sur un bâtiment domanial : l'espace de restauration à agrandir et à rénover avec notamment le remplacement des ouvrants.

Co-financement des travaux

55 % pour la Direction au niveau bâtementaire

45 % pour la F.S.pour les équipements.

Solidaires valide ce point qui apportera du bien être aux agents

Vote du BUDGET de la FS : environ 150 000€ avec de nombreux co-financement de la Direction. Une trentaine d'actions différentes.

Vote Pour de Solidaires, FO et CFDT

Abstention de la CGT

**Accessibilité de la cité administrative pour les personnes à mobilité réduite depuis l'arrivée dans les locaux rénovés.**

Plusieurs GT ont eu lieu ainsi qu'une visite avec les acteurs de prévention et l'agent concerné.

Il y a enfin des avancés sur cette problématique qui est incompréhensible.

Solidaires demande pourquoi l'élévateur PMR (qui a plus de 15 ans) à côté de la cantine qui est en panne n'a pas été changé lors des travaux de rénovation de la Cité ?.  
Monsieur Margeault indique que cela ne rentrait pas dans le budget de la cité rénovée car il est considéré comme un simple ascenseur !!!!!

Solidaires demande la transmission des fiches d'accidents de services au fil de l'eau aux OS.  
Monsieur Margeault valide

SMA : Suite aux problèmes générés par la réception, la direction indique vouloir basculer l'accueil de Seine Maritime Amendes uniquement sur RDV. Il n'y aura plus de réception sans RDV. Ceci sera formalisé lors du prochain CSA L.

En attendant comme un vigile ne suffit pas un deuxième vigile sera sur site dès que possible  
Les choix de la Direction de diminuer fortement l'accueil libre génère finalement encore plus de tensions. La fermeture de l'accueil libre est-elle la bonne solution ? Pour Solidaires c'est déplacer le problème vers d'autres services, notamment les SIP vers qui les contribuables se tourneront sûrement.

Solidaires En ce qui concerne les agressions nous demandons en plus du courrier à l'agent qui a subi l'agression, la transmission de courrier de soutien aux collègues témoins

Pour mémoire possibilité d'avoir 3 séances (gratuites) avec une psychologue (Voir avec les assistantes sociales).

VOS ELU-ES CSA FS : NICOLE ORIENT / VALERIE DROUET ET NICOLAS MARINIER